

ANNEXE I
(*article 1*)

ÉTAT DÉTAILLÉ DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES RUES DE LA COURONNE ET DORCHESTER DANS
LE CADRE DE LA MODERNISATION DU COMPLEXE JACQUES-
CARTIER

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser des travaux de réfection des infrastructures de surface, aériennes et souterraines, ainsi que divers travaux d'aménagements de surface et divers ouvrages connexes afférents. Les travaux peuvent comprendre, sans nécessairement s'y limiter, la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement, en tout ou en partie, de la structure de la chaussée, des trottoirs et des bordures. Ils peuvent comprendre la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux. Le projet peut comprendre des mesures touchant la signalisation, la communication, le préachat de matériaux, le déplacement de réseaux d'utilités publiques, l'installation de mobilier urbain et de plantations ainsi que tous autres travaux connexes.

2. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture du paysage, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi qu'en tout autre spécialité qui est requise. Les services portent sur les champs suivants : l'arpentage, la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, la préparation des dossiers de demandes de subvention ou toute autre démarche auprès des autorités gouvernementales, les services durant la construction, l'inventaire et le diagnostic d'état des infrastructures, la géotechnique, le contrôle de la qualité, les procédures judiciaires, les vérifications financières, ainsi que tout autre service requis pour la réalisation du projet.

3. Le projet comprend des travaux de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage ainsi que d'autres travaux divers et imprévus relevant de la compétence d'agglomération. Ces travaux peuvent comprendre les acquisitions de terrains ou de servitudes nécessaires à la réalisation du projet.

SECTION II

LOCALISATION

4. Les travaux et les services décrits aux articles 1,2 et 3 sont requis dans le cadre de la réfection des intersections des rues du Roi et Dorchester, du Roi et de la Couronne, Saint-Joseph Est et Dorchester, Saint-Joseph Est et de la Couronne, ainsi que pour la rue de la Couronne mais ils ne concernent que des infrastructures de rues relevant de la responsabilité d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DES COÛTS

5. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à la somme de 1 250 000 \$.

Sous-total : 1 250 000 \$

TOTAL : 1 250 000 \$

Annexe préparée le 22 mars 2010 par :

Mario Gagnon, coordonnateur-architecte
Service de la gestion des immeubles